

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 8

Le 4 octobre 2023, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Nicolas MORIN

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Paul PELLECUER donne pouvoir à Thierry GAIDE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Capucine FAVRE

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2023-123 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT COMPTABLE

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'assistant comptable, au grade d'adjoint administratif à temps complet suite à la réorganisation du service finances et marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

VU le budget de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 04 juillet 2023 ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif afin d'assurer les fonctions d'assistant comptable à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Prise en charge comptable des recettes (fonctionnement et investissement) avec l'objectif de réactivité dans le traitement, le classement et l'archivage des pièces comptables ;
 - Prise en charge des recettes à régulariser ;
 - Vérification des factures en lien avec les services en fonction des besoins du service Finances et Marchés Publics ;
 - Accompagnement des communes membres de la collectivité dans la régularisation de leur inventaire en vue du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » ;
 - Saisie des contrats de prêts transférés.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2024, un emploi d'assistant comptable dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2024 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président

